



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Séance d'information

A l'attention du groupement de la réadaptation de H+

26 mars 2014



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Programme

- 13h15 – 13h20 Bienvenue / Orientation
- 13h20 – 13h40 Application / Utilité du document de référence DefReha<sup>©</sup>  
Informations du Comité et du Secrétariat central de H+
- 13h40 – 14h45 Prestations ambulatoires – Domaines d'activités de H+ dans la réadaptation
- 14h45 – 15h30 Pause / Echanges



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Programme

- 15h30 – 15h50 ST Reha – Etat des travaux
- 15h50 – 16h10 Discussion générale / Résumé des réactions à ST Reha
- 16h10 – 16h20 Informations de la CA de Réadaptation
- 16h20 – 16h30 Synthèse et salutations



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# **Application / Utilité du document de référence DefReha<sup>©</sup> Informations du Comité et du Secrétariat central de H+**

**Dr Bernhard Wegmüller**

Directeur de H+

# Aide à la définition des cas pour la réadaptation stationnaire

- DefReha<sup>®</sup> 1.0 incarne la position actuelle de H+ sur la réadaptation stationnaire.
- DefReha<sup>®</sup> 1.0 constitue pour les représentants de H+ dans ST Reha, TARPSY et les commissions de SwissDRG SA une position contraignante sur la **définition des cas** pour la **réadaptation stationnaire**, en particulier pour les délimitations avec les soins aigus, avec la psychiatrie et avec les autres domaines.

## Document de référence DefReha<sup>®</sup>, application et utilité

# Début et fin de la réadaptation stationnaire

- DefReha<sup>®</sup> sert de guide aux membres de H+ dans la détermination du **début, resp. de la fin**, d'un traitement de **réadaptation stationnaire**.
- DefReha<sup>®</sup> doit contribuer à ce que l'indication pour une réadaptation stationnaire soit considérée de manière uniforme dans la problématique de la prise en charge des coûts.

# Information par étapes des intéressés

Le Comité de H+ a approuvé DefReha<sup>©</sup> et a décidé d'une publication selon l'ordre suivant:

1. Membres de H+ et groupe de travail DefReha<sup>©</sup>
2. Acteurs concernés directement, p. ex. associations professionnelles, partenaires tarifaires, SwissDRG SA
3. Public

DefReha<sup>©</sup> est disponible gratuitement dans les trois langues sur le site de H+.

Allemand:

<http://www.hplus.ch/de/publikationen/fachpublikationen/>

Français:

[http://www.hplus.ch/fr/publications/publications\\_techniques/](http://www.hplus.ch/fr/publications/publications_techniques/)

Italien:

[http://www.hplus.ch/it/pubblicazioni/pubblicazioni\\_specializzate/](http://www.hplus.ch/it/pubblicazioni/pubblicazioni_specializzate/)

# Initiatives populaires en 2014

- **Activités liées à l'acceptation de l'initiative «Non à l'immigration de masse»:**
  - Prise de position à l'égard du Conseil fédéral;
  - Demande de siège dans le groupe d'experts de la mise en œuvre;
  - Interventions au Parlement (en préparation);
  - Participation à des groupes de travail de l'Union patronale suisse.
- **Enquête relative à l'initiative sur la caisse publique:**
  - Première position au sein du Comité le 27 mars 2014;
  - Enquête auprès des membres d'ici à mai 2014;
  - Décision du Comité concernant le mot d'ordre le 12 juin 2014;
  - Votation très probablement le 28 septembre 2014.

# Financement du Centre suisse d'info. toxicologique dès 2015

- A l'avenir, les hôpitaux/cliniques paieront les consultations auprès du Tox;
- Dès 2014, financement transitoire par H+ sous forme forfaitaire. H+ l'a annoncé lors de l'AG 2013;
- Dès 2015, «contrat cadre» H+/Tox prévu. Points centraux:
  - Montant selon l'utilisation du Tox par l'hôpital/la clinique; soit:
    - a) montant forfaitaire en fonction de l'utilisation de l'année préc.;
    - b) facturation à l'usage effectif, par ex. trimestrielle;
  - Montant par consultation/patient: env. CHF 40; év. forfait de base annuel d'env. CHF 200;
  - Coûts par hôpital/clinique selon données actuelles: CHF 0 – 15'000.
- Vos souhaits pour ce contrat?

## Divers

- Règles pour la «Détermination des coûts et la formation du tarif» pour le stationnaire (fact sheet);
- Sécurité au travail et protection de la santé: priorité 2016-2018 du Seco sur les risques psychosociaux;
- CCNT Hôtellerie-restauration: discussions en cours pour la mise en œuvre; ne pas accepter d'inspections actuellement!
- Competence: nouveau positionnement du Portail de l'emploi à l'hôpital centré sur la publication en ligne.

# Rôles des groupements / conférences actives de H+

- La délégation du Comité de H+ a analysé la situation actuelle;
- 8 groupements:
  - 2 conférences actives élues (Réadaptation; Hôpitaux universitaires);
  - 2 conférences actives ouvertes (Psychiatrie, Soins aigus de base + Prise en charge centralisée + Cliniques privées + Associative);
  - 1 cas particulier (Soins de longue durée avec senesuisse).
- Conclusion de la délégation:
  - Le système des groupements avec droit à un siège au Comité et dans les conférences actives a fait ses preuves;
  - Pas de changement nécessaire au niveau statutaire.

# Agenda

- Meetings régionaux en mai et en juin 2014: inscrivez-vous!
- Conférence de presse annuelle de H+ le 20 mai 2014;
- Baromètre des hôpitaux et cliniques: publication et conférence de presse le 10 septembre 2014.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Avez-vous des demandes à l'intention de H+?





DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Prestations ambulatoires – Domaines d'activités de H+ pour ses membres

**Christoph Schöni, Heidi Röllli, Markus Tschanz**

Département Tarifs et eHealth de H+



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# TARMED

**Niveau politique:  
proposition de révision par le DFI**

## Proposition de révision par le DFI

# Intervention infondée objectivement

- L'initiative «Oui à la médecine de famille» est retirée;
- Amélioration de la situation financière: une exigence du Parlement et une promesse du Conseil fédéral;
- CHF 200 Mios, neutralité des coûts au sein de TARMED;
- Supplément réservé aux médecins de famille (hôpitaux exclus);
- Coupe linéaire de 9% dans les PT.

# Intervention dangereuse pour la politique tarifaire

1. Violation de l'égalité de droit entre d'une part les hôpitaux et les cliniques et de l'autre les médecins installés en cabinet
2. Conditions préalables non réunies
3. Interventions infondées, structures tarifaires appropriées remises en cause
4. Boîte de Pandore plutôt que révisions conformes aux principes de l'économie d'entreprise



# H+ se défend à tous les niveaux

- La compétence subsidiaire est une priorité pour H+;
- Mesures à tous les niveaux;
- Une amélioration du projet d'audit est impérativement nécessaire. Objectif: un calcul fondé objectivement.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# TARMED: projet de révision complète H+/FMH/CTM

**Christoph Schöni**

Chef du projet de révision complète de TARMED par H+

# Sommaire

- Objectifs
- Feuille de route
- Ressources du projet
- Organisation tripartite
- Qui fait quoi?
- Pool tarifaire de H+
- Modèle de coûts TARMED de H+
- Intégration de curafutura et de santésuisse

## Projet de révision complète de TARMED H+/FMH/CTM

# Objectifs

- I. TARMED reproduit les prestations médicales (dispensées ou non par des médecins) dans une nomenclature aussi simple que possible.
- II. TARMED reproduit, de manière correcte sur le plan tarifaire, à chaque fois l'investissement actuel et réel pour la fourniture des prestations.
- III. TARMED est un système qui repose sur des données, est évolutif et se base sur des modèles de coûts et de calculation transparents et justifiables.
- IV. TARMED satisfait aux exigences d'une saisie sans faille des prestations à l'acte des cabinets médicaux, des autres infrastructures ambulatoires, des hôpitaux et des cliniques.
- V. TARMED est élaboré de manière à pouvoir gérer et tenir à jour la structure de prestations à l'acte.
- VI. TARMED remplit les dispositions légales de respect des règles applicables en économie d'entreprise et de structuration de manière appropriée (art. 43 al. 4, al.6, al. 7 et art. 46 al. 4 LAMal).



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Projet de révision complète de TARMED H+/FMH/CTM

# Feuille de route commune H+/FMH/CTM

Wer	Was (Kapitel TM 1.08)	2013	2014	2015
Tarifstrukturpartner	Kosten (INFRA / KOREG / AL)	----->		
Tarifstrukturpartner	Mechanik: Tarifgrundsätze (Konzepte und Regelwerk)	----->		
Tarifstrukturpartner	Ärztliche Grundleistungen (00)	----->		
Tarifstrukturpartner	Psychiatrie (02)	----->		
Tarifstrukturpartner	Kardiologie (17)	----->		
Tarifstrukturpartner	Handchirurgie (24.02.06 / 24.02.07)	----->		
Tarifstrukturpartner	Nichtärztliche Grundleistungen (00 / 01 / 04 / 34 / 35)	----->		
Tarifstrukturpartner	Neukonzeption Wechselzeiten	----->		
Tarifstrukturpartner	Neukonzeption Dignitäten	----->		
Tarifstrukturpartner	Neukonzeption Vorbereitung / Nachbereitung	----->		
Tarifstrukturpartner	Neukonzeption Ärztliche Assistenzen	----->		
Tarifstrukturpartner	Neukonzeption OP & Anästhesieprozess	----->		
Tarifstrukturpartner	Neukonzeption Berichte und Dokumentation	----->		
Tarifstrukturpartner	Konzept Pilot revidierte Tarifstrukturelemente	----->		
Tarifstrukturpartner	Konzept Tariffremde Elemente & Schnittstellen	----->		
Tarifstrukturpartner	Anästhesie (28)	----->	----->	
Tarifstrukturpartner	Bildgebende Verfahren (39)	----->	----->	
Tarifstrukturpartner	Nuklearmedizin (31)	----->	----->	
Tarifstrukturpartner	Pathologie (37)	----->	----->	
Tarifstrukturpartner	Radioonkologie, Strahlentherapie (32)	----->	----->	
Tarifstrukturpartner	Spezielle Leistungen der Grundversorgung (40)	----->	----->	
Tarifstrukturpartner	Kinder- und Jugendmedizin, Neonatologie (03)	----->	----->	
Tarifstrukturpartner	Verbände (01)	----->	----->	
Tarifstrukturpartner	Haut, Weichteile (04)	----->	----->	
Tarifstrukturpartner	Zentrales und peripheres Nervensystem (05)	----->	----->	
Tarifstrukturpartner	Diagnostik & Therapie Bewegungsapparat (24)	----->	----->	
Tarifstrukturpartner	Wirbelsäule (06)	----->	----->	
Tarifstrukturpartner	Schmerztherapie (29)	----->	----->	
Tarifstrukturpartner	Gesichtsschädel und Stirnbeinbereich (07)	----->	----->	
Tarifstrukturpartner	Auge (08)	----->	----->	
Tarifstrukturpartner	Ohr, Gleichgewichtsorgan, N. facialis (09)			----->
Tarifstrukturpartner	Nase und Nasennebenhöhlen (10)			----->
Tarifstrukturpartner	Mund, Mundhöhle und Speicheldrüse (11)			----->
Tarifstrukturpartner	Pharynx (12)			----->
Tarifstrukturpartner	Larynx und Trachea (13)			----->
Tarifstrukturpartner	Halsweichteile (14)			----->
Tarifstrukturpartner	Untere Atemwege (15)			----->
Tarifstrukturpartner	Chirurgische Therapie der Thoraxorgane (16)			----->
Tarifstrukturpartner	Chirurgische Therapie von Herz und Gefässen (18)			----->
Tarifstrukturpartner	Gastrointestinaltrakt (19)			----->
Tarifstrukturpartner	Chir. Therapie d. Gastrointestinaltraktes (20)			----->
Tarifstrukturpartner	Diagnostik & Therapie Niere & Hamwege (21)			----->
Tarifstrukturpartner	Diagnostik & Therapie weibl. Genitalorgane (22)			----->
Tarifstrukturpartner	Diagnostik & Therapie der Mamma (23)			----->
Tarifstrukturpartner	Lymphknoten, Lymphwege (26)			----->



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Projet de révision complète de TARMED H+/FMH/CTM

## Feuille de route commune H+/FMH/CTM

Wer	Was (Kapitel TM 1.08)	2013	2014	2015
Tarifstrukturpartner	Integration santésuisse und curafutura	----->		
Tarifstrukturpartner	Aufbau professionelle Organsiation (TMS AG)	----->		
TMS AG	schrittweise Übernahme Revisionsarbeiten		----->	----->

Wer	Was (Kapitel TM 1.08)	2016	2017
TMS AG	laufende Bewirtschaftung Tarifstruktur	----->	
TMS AG	Publikation (inkl. Transcodierung/Simulationstool)	----->	
TMS AG	Eingabe beim BR zur Genehmigung	----->	
Bundesrat	Genehmigung Tarifstruktur	----->	
Tarifpartner	Verhandlung Taxpunktwert 2017	----->	
LE/Versicherer	Implementierung Tarifstruktur	----->	
LE/Versicherer	Abrechnung mit revidierter Tarifstruktur		----->
<b>Status:</b>	durch SteKo genehmigt am 22. Oktober 2013		

# Ressources supplémentaires

Jusque-là (Margrit Bärtsch / Christoph Schöni): 130%

Déjà actifs ou à compter du 1er février 2014:

- Margrit Bärtsch: de 50% à 80% (+30%)
- Karin Salzmann: env. 30% (+30%)
- Heidi Röllli: env. 30% (+30%)
- Mario Evangelista: env. 40% (+40%)
- Christoph Grathwohl: env. 20% (+20%)

Planifié:

- Nouveaux collaborateurs chez H+: 100% (+100%)
- Prêt de collaborateurs d'hôpitaux: 20%

Total: 400% (+ env. 270%)

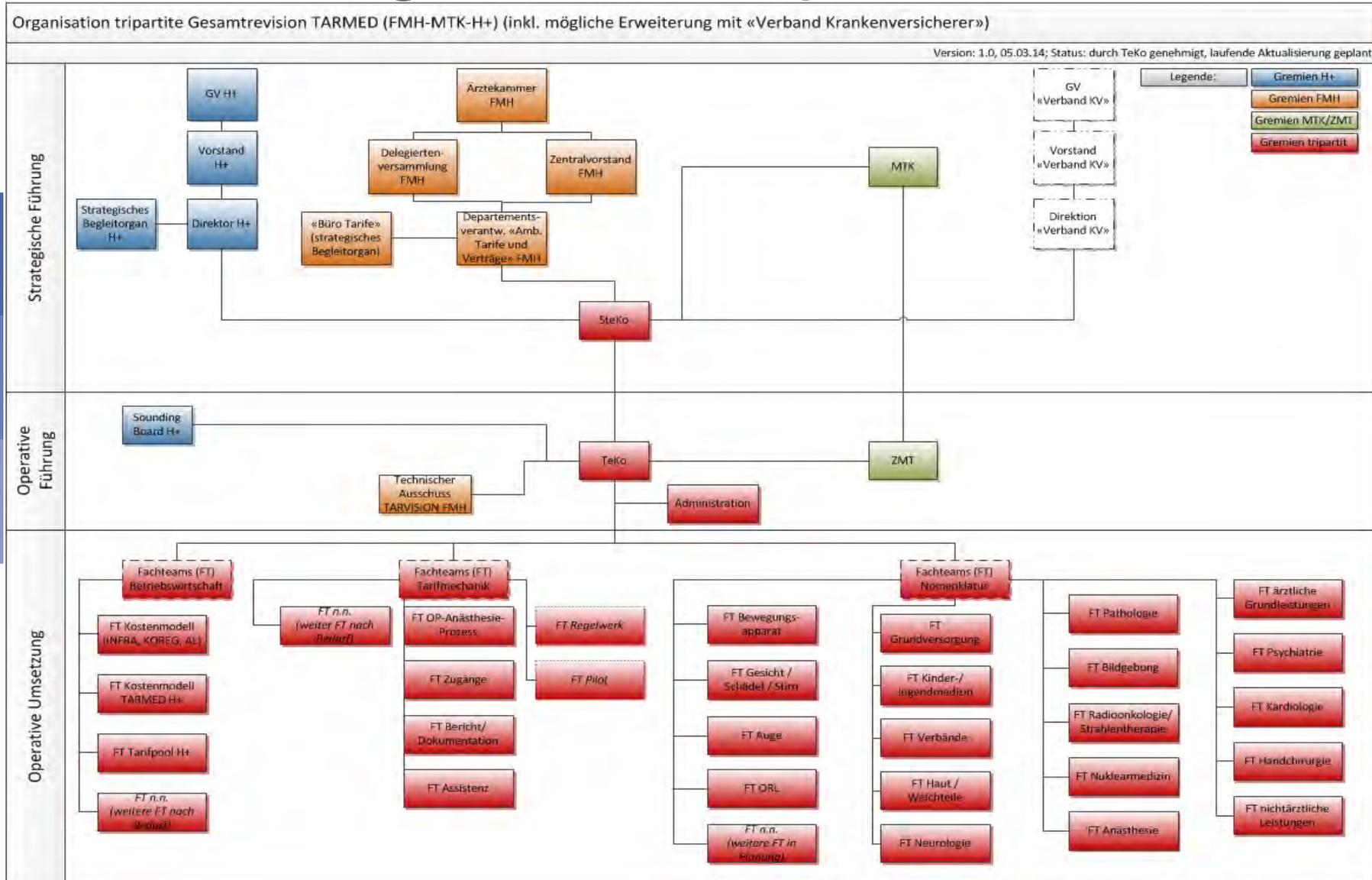
+ divers experts des hôpitaux



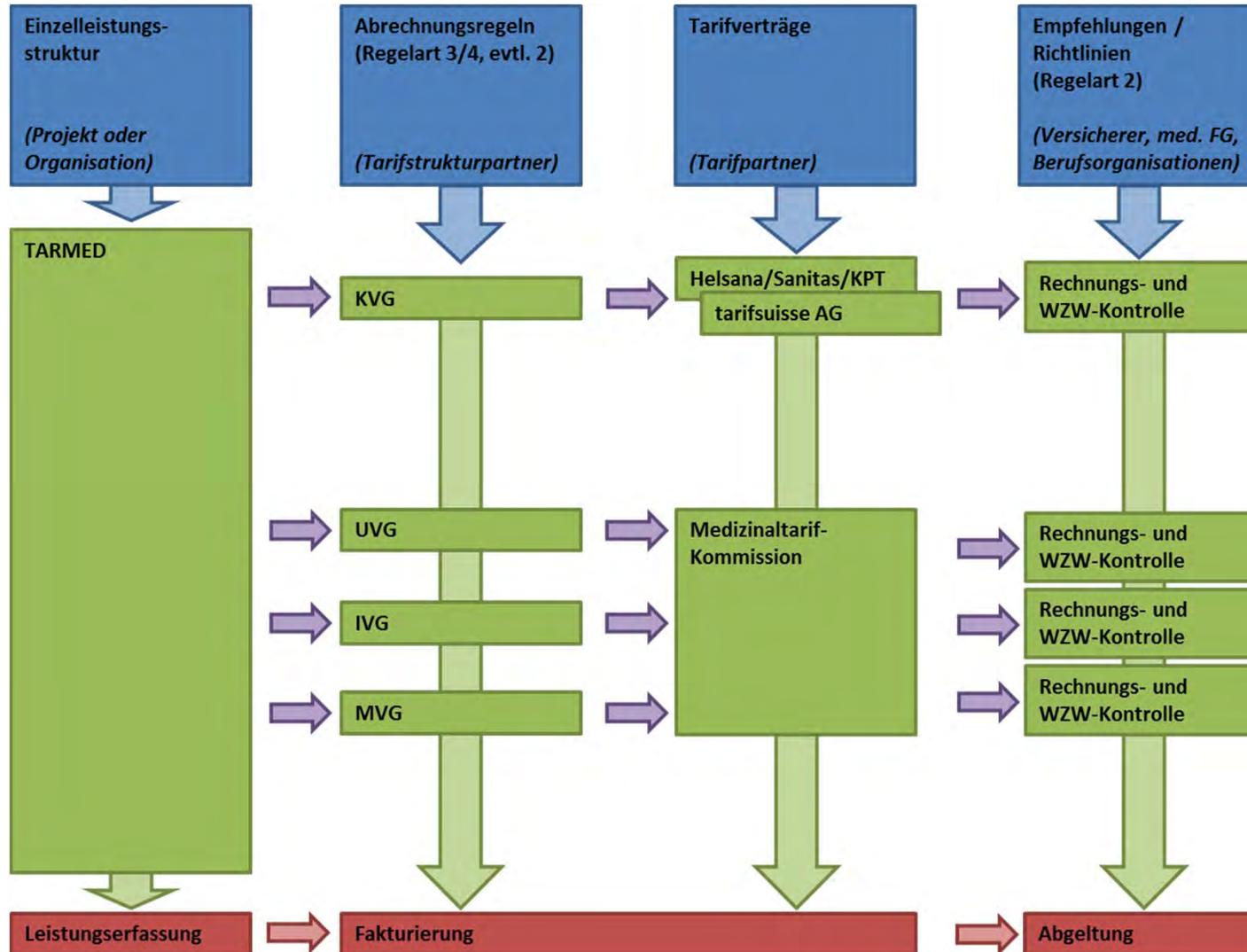
DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Projet de révision complète de TARMED H+/FMH/CTM

# Organisation tripartite

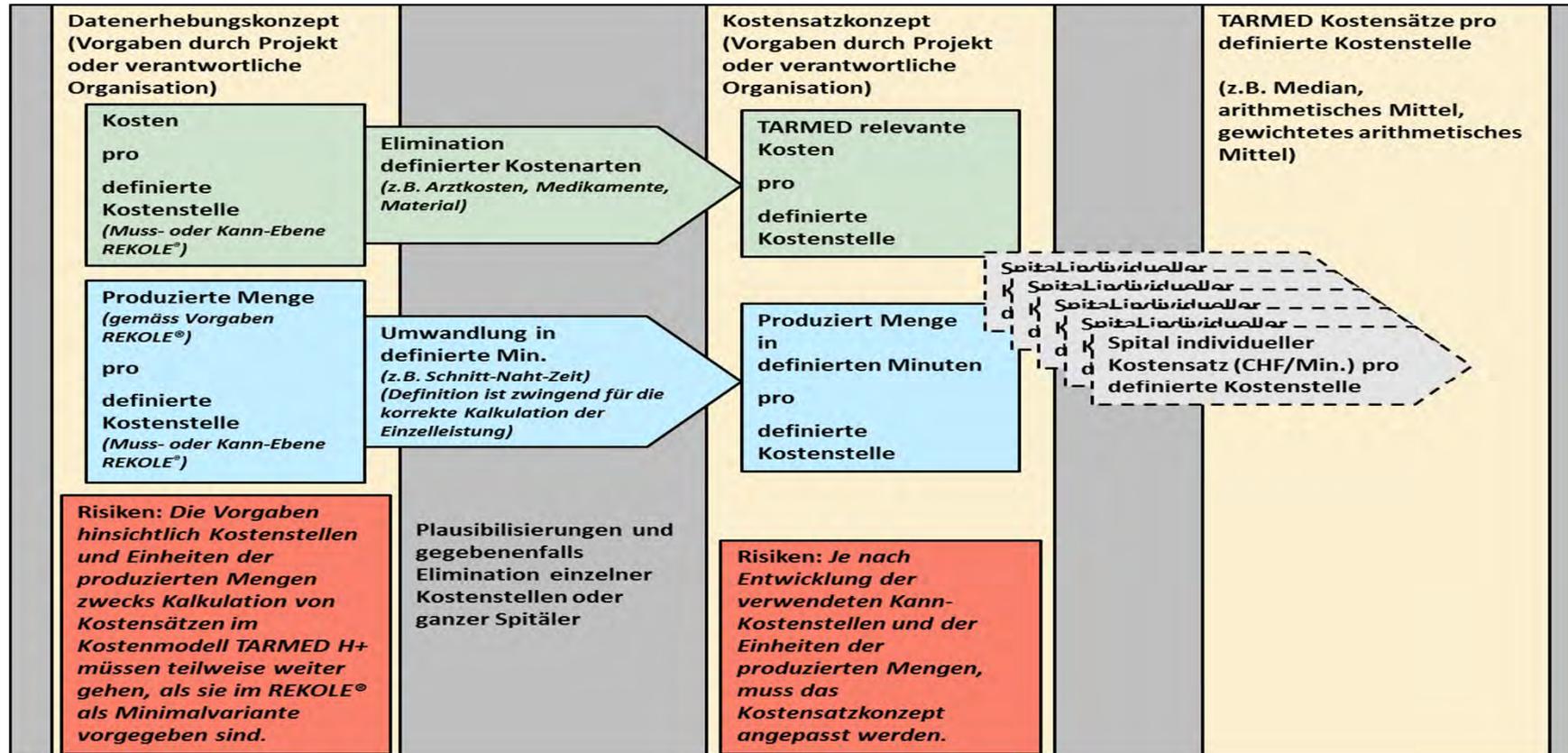


# Qui fait quoi?



# Qui participe?

- Etabl. de soins aigus, psy. et de réa. contactés: 40 de chaque
- Premiers contrats de livraison signés
- Prévu: documentation détaillée pour les fournisseurs de données





DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Nouvelle organisation de TARMED Suisse

# Politique de blocage de santésuisse

- Accord transitoire sur la nouvelle organisation de TARMED et liquidation de l'ancienne société
- santésuisse s'accroche au pilotage et à la neutralité des coûts, bloque la liquidation des structures actuelles et veut revenir à l'ancienne TARMED Suisse qui n'est pas en mesure de prendre des décisions
- Alternative en cas d'échec de la nouvelle création: accueillir curafutura au sein de la coalition H+/FMH/CTM
- **Conséquence: H+ dénonce le contrat de société de TARMED Suisse**

# santésuisse / curafutura: les positions

## ■ santésuisse

- veut séparer la structure TARMED Suisse SA et la révision complète
- n'accepte pas curafutura comme partenaire à part entière
- ne veut pas séparer la structure tarifaire et la formation des prix
- exige un pilotage impératif des coûts, resp. du volume des points tarifaires (les volumes supplémentaires autorisés doivent être négociés)

## ■ curafutura

- approuve le paquet global TARMED Suisse SA et la révision complète
- veut être traité comme un partenaire à part entière dans la révision complète et dans TARMED Suisse SA
- veut une séparation claire entre la structure tarifaire (du ressort de curafutura) et la formation des prix (HSK / tarifsuisse)
- veut un monitoring des conséquences (et une correction au travers des négociations tarifaires)



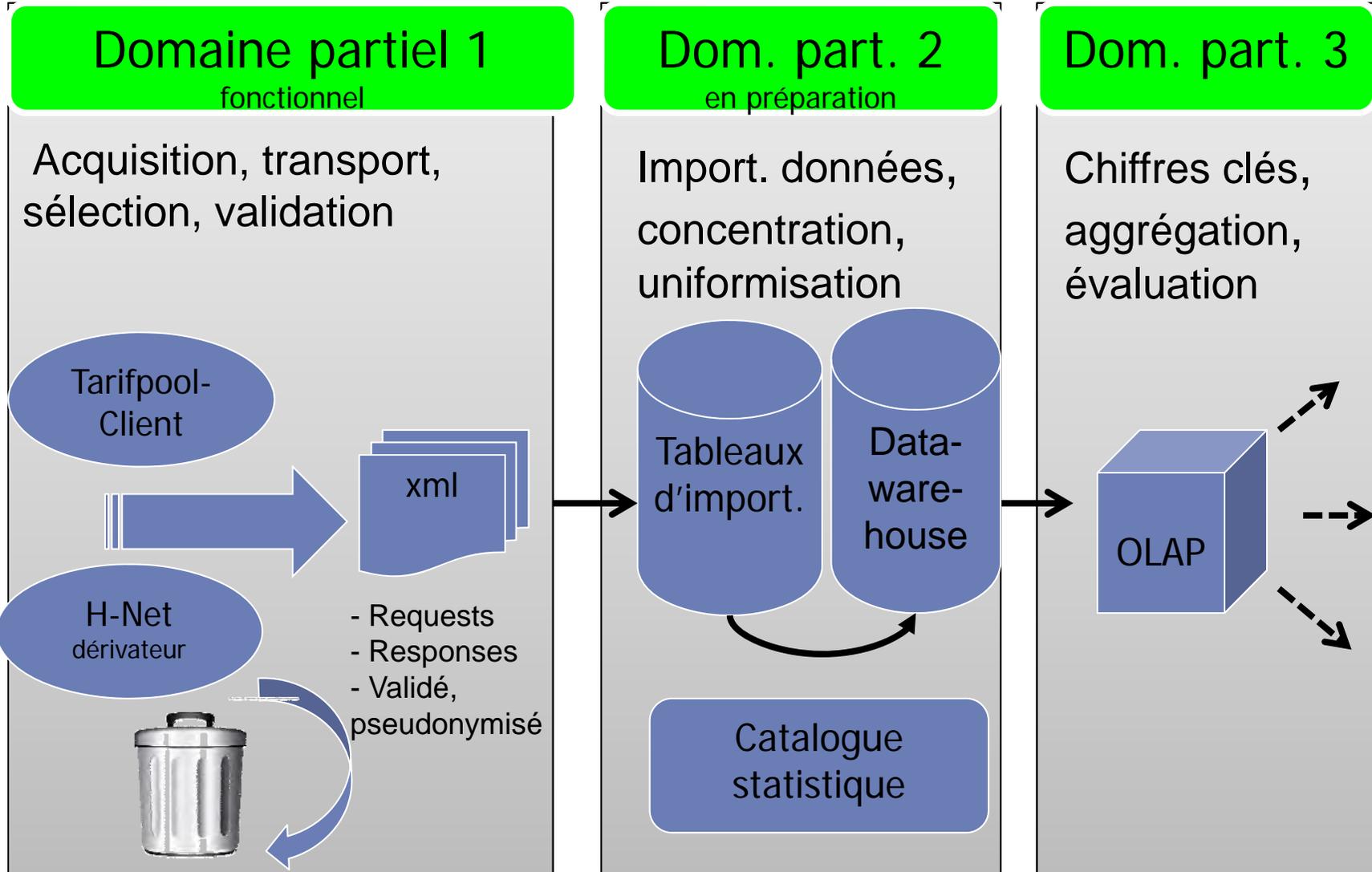
DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Pool tarifaire de H+

**Heidi Roelli**

Cheffe de projet, assistante Tarifs et eHealth, responsable  
Statistiques

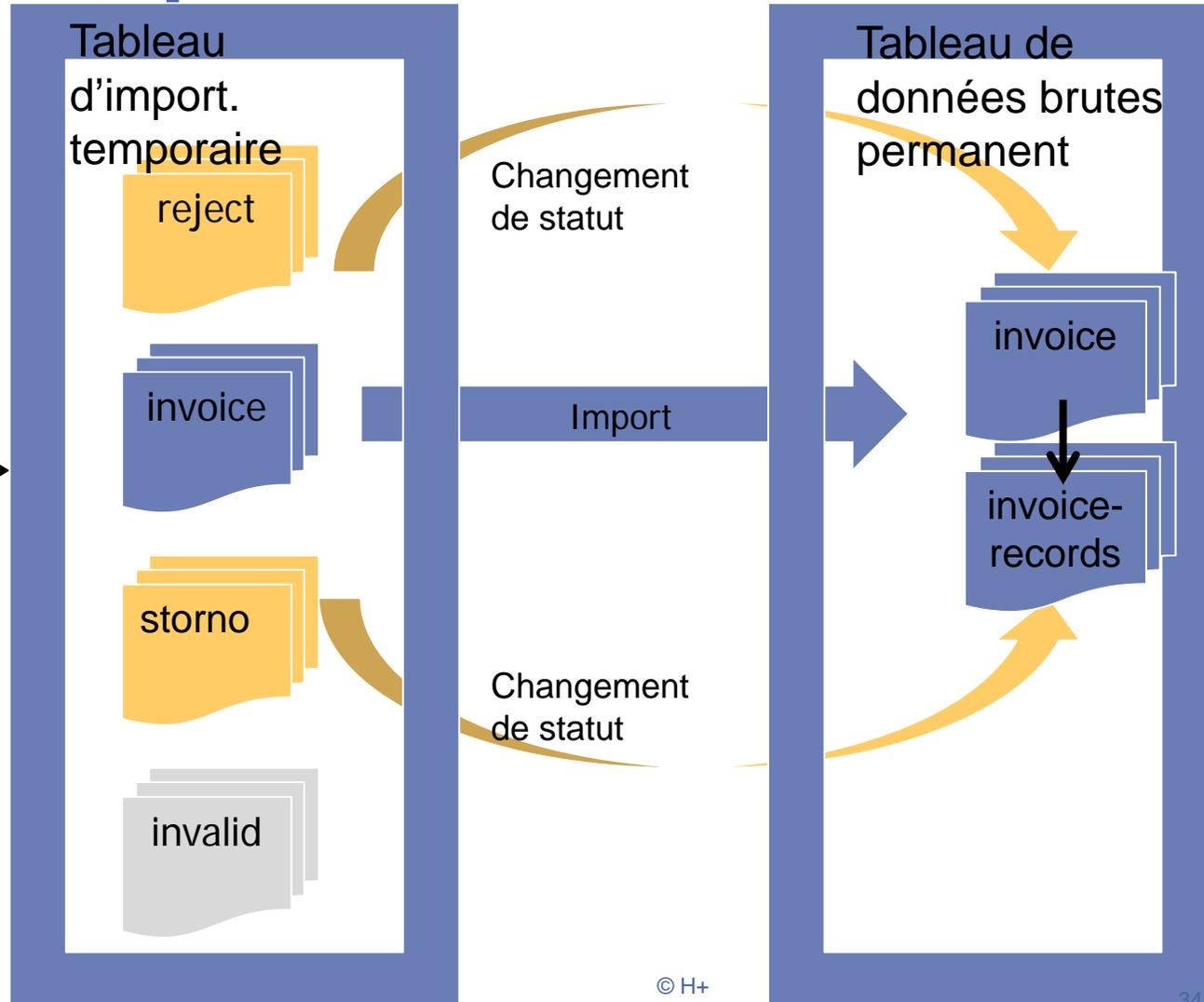
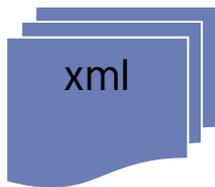
# Pool tarifaire – Domaines partiels



# Pool tarifaire – Domaine partiel

## Importation de données

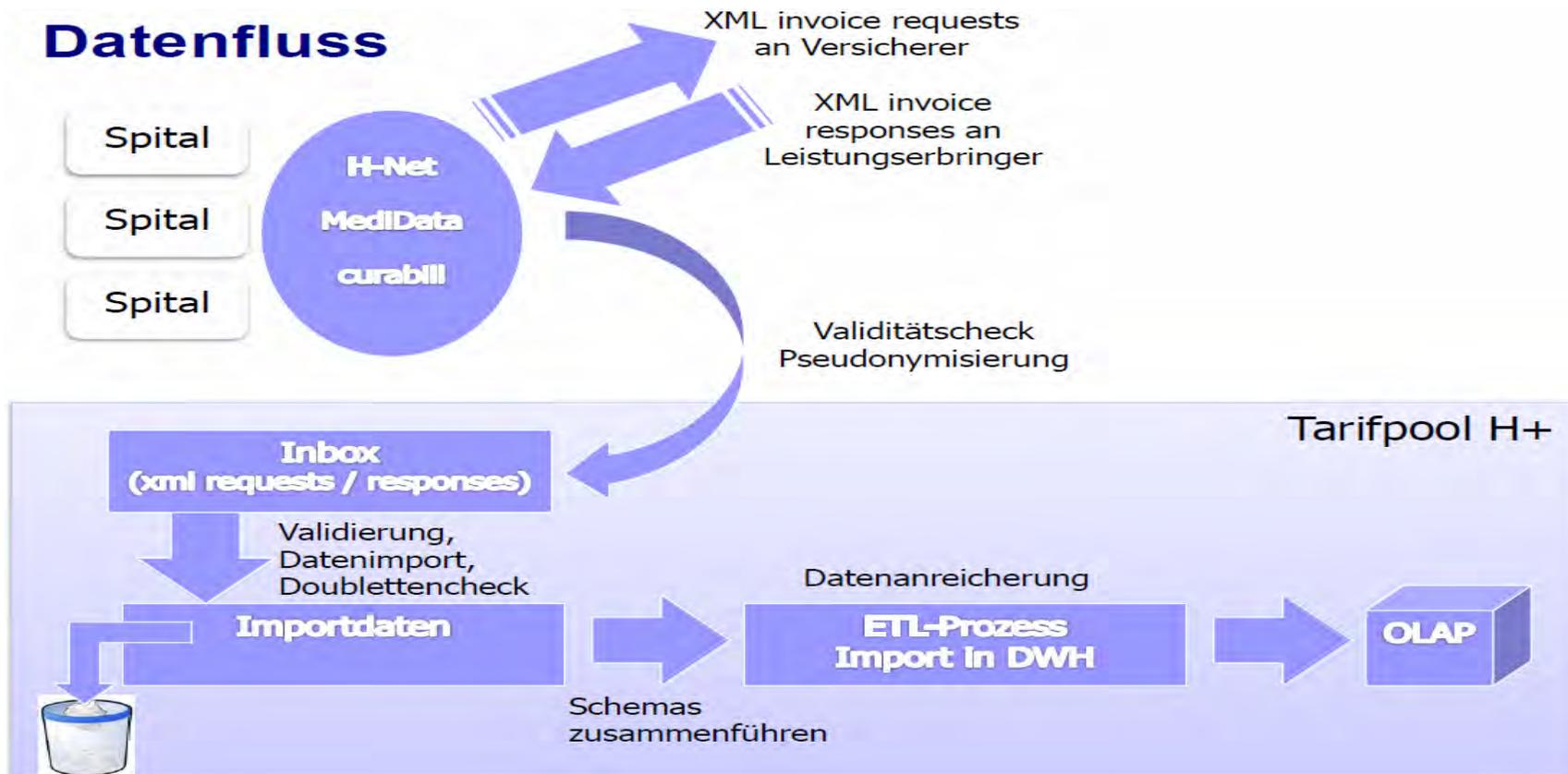
- Fichiers XML préfiltrés:
- Conforme au schéma
  - Schéma autorisé
  - Ambulatoire
  - Pseudonymisé
  - Pas de fichier «test»



# Pool tarifaire: les données affluent

- Les hôpitaux H-Net avec contrat de livraison sont déjà connectés
- Mise en œuvre autres intermédiaires et «hôpital sur place» en cours
- Reminder prévu: contrat livraison des données et enquête membres

## Datenfluss





DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Prestations ambulatoires

# Pool tarifaire – Etat des livraisons de données

- 72 cliniques ont signé le contrat de livraison des données – dont les établissements de réadaptation suivants:
  - Klinik Barmelweid AG
  - Klinik Schloss Mammern
  - REHAB Basel
  - Rehaklinik Zihlschlacht AG
  - Reha Rheinfelden
  - kneipp-hof Dussnang AG
  - Kurklinik Eden AG
  - Klinik Bethesda
- Actuellement, env. 108'000 XML's sont prêts pour l'évaluation des données.



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Projet de révision de TARMED et Pool tarifaire de H+: discussion générale et synthèse des réactions

**Matthias Mühlheim**

Vice-président de H+,  
Président de la Conférence active de réadaptation

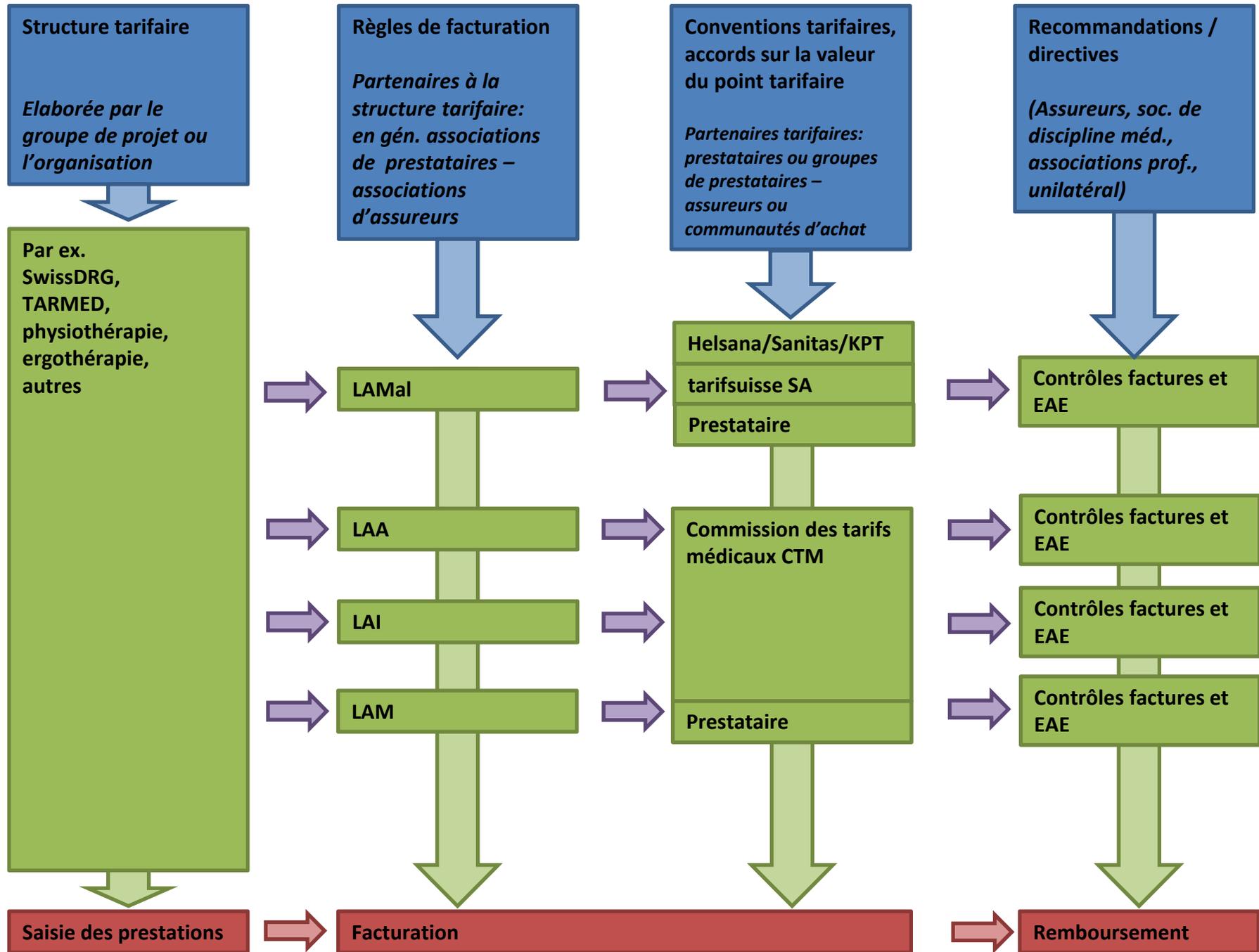


DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Adaptation du tarif de la physiothérapie

**Markus Tschanz**

Chef de projet Tarifs



- **Structure tarifaire**
  - Description de la position tarifaire
  - Description de la prestation
  - Evaluation des prestations par rapport aux autres prestations de la même structure tarifaire
- **Règles de facturation**
  - Application des positions tarifaires selon les bases légales
  - Possibilités de combinaison des positions tarifaires
  - Limitations (nombre et combinaison)

# Développement du tarif – Notions

- **Conventions tarifaires**
  - Déclaration d'application de la structure tarifaire et des règles de facturation (adhésion active ou par l'organisation de branche)
- **Accord sur la valeur du point tarifaire**
  - Négociation du prix (négociation individuelle ou par des communautés de négociation)
- **Recommandations / directives sur l'efficacité, l'adéquation et l'économicité**
  - Gold Standard
  - Basé sur les preuves (evidence-based)
  - Publications (publications des parties)

# Etat actuel: positions tarifaires

<b>Positions principales séances/prestations</b>			
NoPos.	Description	Nomenclature de la position	Description de la position
1	Position de base pour thérapie individuelle	Forfait par séance thérapie individuelle	Thérapie individuelle a) Mesures d'examen physiothérapeutique b) Mesures de traitement, conseils et instructions c) Mesures physiques  Durée 30 minutes, y c. changement de patient et tenue du dossier
2	Position de base pour thérapie en groupe, 2 à 6 participants	Forfait par séance thérapie en groupe, 2 - 6 part.	Thérapie en groupe a) Mesures d'examen physiothérapeutique b) Mesures de traitement, conseils et instructions c) Mesures physiques  Durée 30 minutes, y c. changement de patient et tenue du dossier
3	Position de base pour thérapie en groupe, à partir de 7 participants	Forfait par séance thérapie en groupe, dès 7 part.	Thérapie en groupe a) Mesures d'examen physiothérapeutique b) Mesures de traitement, conseils et instructions c) Mesures physiques  Durée 30 minutes, y c. changement de patient et tenue du dossier

# Etat actuel: positions tarifaires

4	Position en absence - avec contact avec le patient (téléphone, e-mail, Skype)	Forfait par séance thérapie individuelle télémédecine	Thérapie individuelle par télémédecine a) Mesures d'examen physiothérapeutique b) Mesures de traitement, conseils et instructions  Durée 30 minutes, y c. changement de patient et tenue du dossier
5	Position en absence (échange clinique lié au cas - tous moyens de communication)	Prestation en absence du patient, par 5 minutes	Communication orale et/ou écrite liée au cas pour le traitement, par 5 minutes
6	Discussion de cas multidisciplinaire	Prestation discussion de cas multidisciplinaire, par 5 minutes	Discussion de cas multidisciplinaire en présence ou en l'absence du patient, par 5 minutes, y c. tenue du dossier
7	MTT	Forfait par séance thérapie médicale par l'entraînement, MTT, instruction	Suivi individuel p. ex. pour instruction ou évaluation Durée 30 minutes, y c. changement de patient et tenue du dossier
8	MTT	Forfait par séance thérapie médicale par l'entraînement, MTT, entraînement	Thérapie médicale par l'entraînement supervisée et contrôlée par les physiothérapeutes - alors que les patients sont à l'entraînement Supervision, y c. changement et tenue du dossier: 5 minutes Présence du patient: min. 30 minutes

# Etat actuel: positions tarifaires

9	Supplément premier traitement	Forfait première séance	Forfait pour les prestations lors du 1er traitement: ouverture du dossier, étude des pièces, évaluation et appréciation du cas, fixation des objectifs et planification du traitement
10	Supplément dernier traitement	Forfait dernière séance	Forfait pour les prestations en fin de traitement: vérification des objectifs, contrôle du résultat, fermeture du dossier
11	Supplément pour 2e physio.	2e physiothérapeute	Application en cas de traitement indiqué par deux physiothérapeutes
12	Supplément pour conditions complexes	Supplément forfaitaire pour traitement jusqu'à plus 15 minutes	Lorsque techniquement le traitement prend effectivement plus de 30 minutes Durée 15 minutes, y c. tenue du dossier

# Etat actuel: positions tarifaires

13	Suppléments pour infrastructure (piscine, bassin de marche, robots, hippothérapie)	Le dédommagement approprié doit être déterminé sur la base de données pour chaque infrastructure	Le contenu de la prestation doit être décrit pour chaque infrastructure Y c. entretien et coûts de remplacement
14	Déplacement/temps de déplacement	Forfaits pour déplacement et temps de déplacement	Inclu le temps de déplacement et les coûts de transport
15	Supplément pour urgence	Supplément pour urgence - traitement en urgence prescrit médicalement	Urgence: dans les 24 heures suivant la consultation chez le médecin prescripteur
16	Supplément pour dimanche et jour férié	Supplément pour dimanche et jour férié	Traitement le dimanche/jour férié ordonné par un médecin



# Etat actuel: positions tarifaires

17	Matériel nécessaire pour le traitement	Matériel nécessaire pour le traitement	Méthode: prix d'achat + frais (p. ex. 10%) = prix facturé
18	Matériel remis	Matériel remis pour la poursuite de la physiothérapie. Fixer un maximum par série	

# Travaux en cours

- Les partenaires au projet détermineront au cours des prochaines étapes les données à relever
- L'évaluation doit pouvoir se baser sur des données pour chacune des 18 positions tarifaires
- Les partenaires au projet préparent des règles d'application et de facturation – en première ligne, les possibilités de combinaison des positions tarifaires et les limites



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Adaptation du tarif de la physiothérapie: discussion générale et synthèse des réactions

**Matthias Mühlheim**

Vice-président de H+,  
Président de la Conférence active de réadaptation



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Pause / Echanges





DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# ST Reha – Etat des travaux

**Markus Tschanz**

Département Tarifs et eHealth  
Chef de projet ST Reha

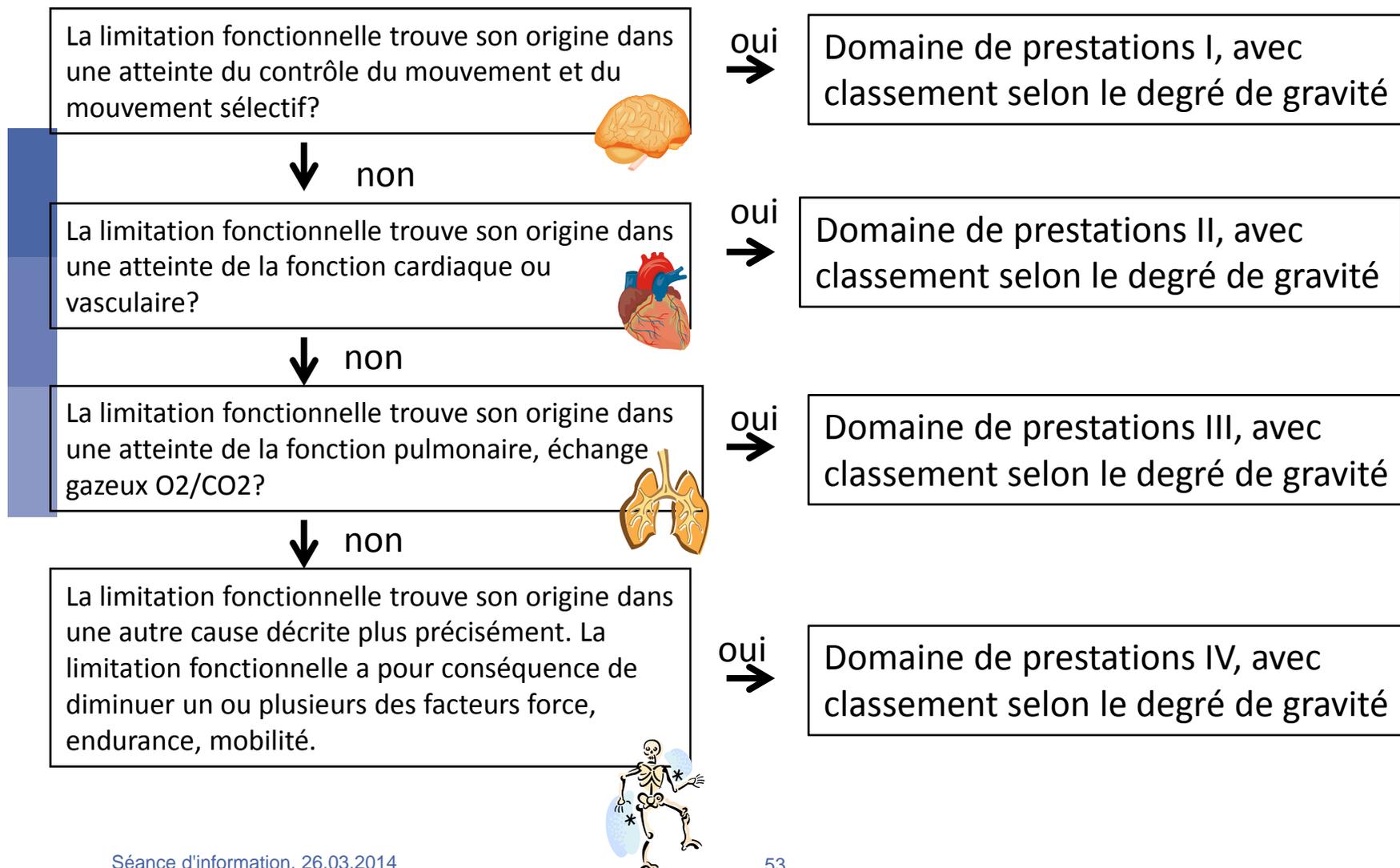
# Principes de tarification 1

- La prestation suit la limitation fonctionnelle
- L'origine de la limitation fonctionnelle détermine le domaine de prestations – le travail clinique sur les patients se distingue selon l'origine de la limitation fonctionnelle
- Au sein d'un domaine de prestations, l'investissement en ressources varie selon le degré de gravité du handicap

# Principes de tarification 2

- Les prestations sont classées actuellement dans quatre domaines de prestations
- La répartition dans les quatre domaines de prestations est effectuée en répondant aux questions suivantes sur le cas

# Répartition des cas dans quatre domaines de prestations





DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Classement dans le relevé des données

4	FID	Numéro d'identification du cas	AN(16)	1122334455		Numéro du cas interne à la clinique
5	7.02.V02	Filière de réadaptation	N (1)	1		1 = neurologique; 2 = cardiologique; 3 = pulmonaire; 4 = autre
6	7.02.V03	Patient gériatrique	N (1)	1	0 1	0 = non; 1 = oui (au cas où un spécialiste en gériatrie participe à la prestation)
7	7.02.V04	Patient pédiatrique	N (1)	0	0 1	0 = non; 1 = oui (au cas où un pédiatre participe à la prestation)
8	7.02.V05	Type de réadaptation	N (2)	4	1 – 10	1 = gériatrique 2 = interne 3 = cardiovasculaire 4 = musculosquelettique 5 = neurologique 6 = oncologique 7 = pédiatrique 8 = en cas de paraplégie 9 = psychosomatique 10 = pulmonaire
9	7.02.V06	Réadaptation intensive	N (1)	2	0 1	0 = non; 1 = oui (possible uniquement pour les réadaptations interne, cardiaque, musculo-squelettique, neurologique, oncologique et pulmonaire)

## Principes de tarification 3

- Données obligatoires nécessaires au début et à la fin de la réadaptation stationnaire – défini dans les règles d'application et de facturation de la structure tarifaire ST Reha!
- H+ institue DefReha<sup>©</sup> comme la position des fournisseurs de prestations

# Calendrier: qui le détermine?

- Législation? - 2012
- Projet ST Reha? 2017
- SwissDRG SA? 201?
- Autorité d'approbation?
- Réponse:
  - La mandante détermine le calendrier pour les différentes versions préalables 0.X et pour la version d'introduction 1.0 – l'autorité d'approbation se prononce sur la requête de SwissDRG SA

# Perspective 1

- Projet partiel 1: Les cliniques de référence relèvent les données de tous leurs cas dans deux domaines de prestations. Transmission des données jusqu'à fin avril 2014, puis évaluation des données 2012 et 2013 par la ZHAW
- Le relevé de données complémentaire est présenté. Il doit être possible en 2014 et systématique dès 2015
- Objectif pour le relevé des données 2014: davantage de cliniques participantes – **tous les cas de réadaptation** peuvent participer au relevé des données, à l'exception des domaines de prestations atteinte des fonctions cardiaque et respiratoire qui suivront en 2015

# Perspective 1

A	B	C	D	E
FID	Code resp. code ATC	Complément au code ATC	Prestation / médicament / substance active	Coût total (CHF)
<b>Exemples</b>				
1232445	1.01		Ventilation assistée	1000
1232466	B02BD02	Recombinant	Facteur VIII de coagulation recombinant	500
1232466	1.03		Mise en place et/ou contrôle d'une pompe à analgésie	2000

F	G	H
Prestation interne ou externe	Seul. pour les prestations prodiguées à l'extérieur	
	Ambulance méd. nécessaire?	Coûts de transport (CHF)
Interne		
Interne		
Externe	oui	500

## Perspective 2

- Projet partiel 2: Définir le développement de la détermination des degrés de gravité pour deux autres domaines de prestations actuellement
- 6 cliniques test relèvent les données – évaluation début 2014, puis transfert dans le projet partiel 1 pour le relevé des données de tous les cas dès 2015

## Perspective 3

- Projet partiel 3: remise des travaux à SwissDRG SA
- Développement rapide de compétences techniques au sein de SwissDRG SA (p. ex. pour la communication externe)
- Création de commissions:
  - Validation des résultats des projets
  - Evolution de la structure tarifaire
- Mission de SwissDRG SA: transmission à l'autorité d'approbation  
**ne fait pas partie du mandat**

# Perspective 4

- Projet partiel 5: Définition des cas / règles de facturation
  - Elaboration de règles de répartition pour la filière de soins (première proposition en cours d'examen)
  - Elaboration d'une procédure alternative pour la supervision de la domaine de prestations
  - Mise au point de la définition des cas et des règles de facturation – priorité de la mandante

## A retenir

- Préparez-vous pour la livraison des données
- Convenez avec la ZHAW d'une date pour la livraison d'un set de données test
- Tenez compte de ses indications
- Rassemblez les données de tous les cas conformément aux prescriptions
- Participez au Sounding-Board, au cours duquel la ZHAW présente l'analyse des données en primeur aux cliniques qui ont fourni des données

# Contact avec ST Reha:

- **Cheffe du comité de pilotage ST Reha:**

Denise Rüegg, directrice SCTM

[denise.rueegg@zmt.ch](mailto:denise.rueegg@zmt.ch)

- **Chef de projet ST Reha:**

Markus Tschanz, chef de projet Tarifs H+

[markus.tschanz@hplus.ch](mailto:markus.tschanz@hplus.ch)

- **Contact ZHAW:**

Renato Mattli,

[matl@zhaw.ch](mailto:matl@zhaw.ch)



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# ST Reha: discussion générale et synthèse des réactions

**Matthias Mühlheim**

Vice-président de H+,  
Président de la Conférence active de réadaptation



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Informations de la Conférence active de Réadaptation

**Matthias Mühlheim**

Président de la Conférence active de Réadaptation

**Markus Tschanz**

Répondant pour la réadaptation, Secrétariat central de H+



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

## Conclusion et salutations

**Matthias Mühlheim**

Vice-président de H+

Président de la Conférence active de réadaptation



DIE SPITÄLER DER SCHWEIZ  
LES HÔPITAUX DE SUISSE  
GLI OSPEDALI SVIZZERI

# Merci de votre attention

**Markus Tschanz**

Chef de projet Tarifs H+, répondant pour la réadaptation

**H+ Les Hôpitaux de Suisse**

Secrétariat central

Lorrainestrasse 4A

3013 Berne

Téléphone: 031 335 11 24

Fax: 031 335 11 70

E-mail: [markus.tschanz@hplus.ch](mailto:markus.tschanz@hplus.ch)

[www.hplus.ch](http://www.hplus.ch)

H+: Schweizer Spitäler, Kliniken und Pflegeinstitutionen

H+: Hôpitaux, cliniques et institutions de soins suisses

H+: Gli Ospedali, le cliniche e gli istituti di cura svizzeri